

LES JOURNÉES D'ACTUALITÉS

L'Ambroisie, plante envahissante et allergisante

Lutter contre sa propagation, un enjeu de santé publique

JEUDI 23 juin 2016 Nancy De 14h00 à 17h00

WWW.CNFPT.FR RUBRIOUE MANIFESTATIONS



QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT L'ambroisie est une plante annuelle, envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Les principales manifestations cliniques sont des rhinites, conjonctivites, trachéites, avec dans 50% des cas l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

La délégation régionale du CNFPT organise, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé :

> une demi-journée d'actualité visant à porter cette problématique à la connaissance du plus grand nombre de collectivités et à développer les compétences des personnels qui œuvrent sur le territoire.

DEMI-JOURNEE D'ACTUALITE - CODE ACTION : Q3AMB « L'Ambroisie, plante envahissante et allergisante : lutter contre sa propagation, un enjeu de santé publique »

PUBLIC

DGS, secrétaires de mairie, directeurs et responsables des services espaces verts ou techniques, responsables de collectivités territoriales en charge de l'environnement, de la santé.

PROGRAMME

- √ L'ambroisie :
 - Connaître et reconnaître cette plante,
 - Historique de son implantation,
 - État des lieux de sa présence en Lorraine.
- ✓ Les risques liés à l'ambroisie : pollen et allergies, un enjeu de santé publique.
- ✓ La lutte contre la prolifération de l'ambroisie.
- ✓ La règlementation en vigueur et à venir.

INTERVENANTS

- M. SEZNEC, Conservatoire et jardins botaniques de Nancy.
- Docteur Jean-Marc RAME, Coordonnateur du réseau d'allergologie de Franche-Comté.
- FREDON Lorraine.
- Agence Régionale de Santé (ARS) Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

CONTACTS

Sylvie LEROND, conseillère formation - Tél : 03 83 18 46 37 - sylvie.lerond@cnfpt.fr **Aude GOTORBE - assistante** - Tél : 03 83 18 46 25 - aude.gotorbe@cnfpt.fr

Vous pouvez vous inscrire en ligne par voie électronique à l'adresse suivante : inscription.cnfpt.fr avec le code Q3AMB

Frais de déplacements non pris en charge par le CNFPT.